

Novembre
2022

n°291

Compte-rendu
de la réunion du
6 octobre 2022

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Damien GIANDOLINI
- Jean-Pierre POULAT
- Gilles THELISSON

Excusés :

- Murielle BEYNEL
- Laurent CHIPIER

Absente :

- Sandra PADEL

- **2022-050 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT ET DE TRAITEMENT D'ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, DES ACTES DE VIOLENCES, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT SEXUEL OU MORAL, D'AGISSEMENTS SEXISTES, DE MENACES OU D'ACTES D'INTIMIDATION**

Afin de répondre à une obligation des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide de conventionner avec le Centre de Gestion de la Loire pour mettre en place, pour le personnel, le dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation.

- **2022-051 : MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES**

Compte tenu du nombre important d'actes à afficher, le Conseil Municipal décide de revenir sur la dérogation prise lors du Conseil Municipal du 2 juin 2022. A compter du 1^{er} octobre 2022, la publication des actes réglementaires et décisions sera faite de manière électronique. La convocation, le procès-verbal et la liste des délibérations prises seront tout de même affichés au panneau d'affichage.

- **2022-052 : VENTE D'UNE PARCELLE DE LA COMMUNE A UN ARTISAN**

La Commune est propriétaire d'une parcelle au Flanchard. Cette dernière comprend le stade de football, le terrain stabilisé et d'autres parties servant de stockage et de parking. En réponse à la recherche de l'EURL Plomberie Fayolle d'un terrain pour la construction de son bâtiment artisanal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la cession de 864 m² de la parcelle communale moyennant un prix de 35 euros le mètre carré à l'EURL Plomberie Fayolle.

- **2022-053 : CHANGEMENT DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Compte tenu de l'augmentation attendue du coût de l'énergie et dans le but de réduire la consommation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réduire les heures d'éclairage public à savoir : début de l'éclairage à 6h30 le matin et extinction à 21h00 le soir y compris la nuit du samedi au dimanche. La mesure sera mise en place dès que l'entreprise gestionnaire pourra intervenir. L'arrêt de l'éclairage public des bâtiments communaux (croix monolithique, église, Saint Sépulture) a été évoqué mais au vu du vote du Conseil Municipal (6 pour – 6 contre), aucune décision n'a été prise. Ce sujet sera réabordé au prochain conseil municipal.

- **POINTS SUR LES RESEAUX CÔTÉ MAIRIE**

Monsieur Damien GIANDOLINI, conseiller municipal, présente l'étude qu'il a effectué sur le réseau d'assainissement présent à côté de la mairie. Les tuyaux étant vétustes, des travaux sont à prévoir.

- **BILAN DE LA REUNION AVEC BATIR ET LOGER**

A la suite de la réunion avec le bailleur social « Bâtir et Loger », le projet sur le terrain de tennis est suspendu. Afin de créer quand même de nouveaux logements sur la commune, une nouvelle étude est lancée pour réhabiliter le bâtiment de la maison communale.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- ADMR : Cette association intervient chez une dizaine de personnes à Grammond. Elle est à la recherche de personnel.
- Ordures Ménagères : Cinq colonnes pour les sacs jaunes ont été installées (Au Stade, au Chambon, à la Mairie, et deux au Mille Club) en plus des bacs à papier qui deviennent des containers pour les déchets recyclables. A compter du 1^{er} janvier 2023, le porte-à-porte disparaîtra. A cette même date, les usagers n'auront plus besoin d'apposer sur leur boîte aux lettres d'autocollant « STOP PUB ». Les publicités seront distribuées aux personnes qui indiqueront sur ces dernières « PUB ».
- Chaufferie : Les chaudières ont été démarrées. Une formation pour la télégestion est prévue courant octobre.
- Commission sécurité Etablissement Recevant du Public : La commission sécurité a donné un avis favorable pour le complexe gymnase/ salle d'œuvre.
- Capteur CO2 : La DSDEN a informé la commune qu'une subvention pouvait être accordée pour installer des capteurs CO2 dans les différentes classes de l'école. S'il n'y a aucun reste à charge à la commune et que les capteurs sont totalement pris en charge par la subvention, le Conseil Municipal décide d'acheter des capteurs pour les 4 classes.

- Ecole :

- « Petits déjeuners à l'école » : L'inspection académique propose une aide financière afin que les enfants aient un goûter avec des produits locaux. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner une suite favorable. En effet, le but de cette opération est de donner la possibilité aux enfants de bénéficier de produits locaux en privilégiant les circuits courts. Or les habitants de Grammond bénéficient déjà d'un accès facile à ces produits : marché local, vente à la ferme. De plus, la cantine propose déjà des produits locaux en circuit court. Le Conseil Municipal indique que cette opération lui semble plus être destinée à des écoles en milieu urbain.
- Suite aux absences de la personne de l'agence postale, du périscolaire et du ménage, des offres d'emplois vont être diffusées.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ Facebook : www.facebook.com/Grammond42.Commune
- ❖ Internet : <https://www.grammond.fr/>

✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **décembre 2006**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité** et du **livret de famille** des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr

✓ **Fermeture du secrétariat de mairie :**

- ❖ Le secrétariat de mairie sera fermé du **21 au 30 décembre 2022 inclus**.

✓ **Tri sélectif**

Depuis le 1^{er} octobre 2022, vous pouvez déposer dans les **cloches jaunes** mais aussi dans les **conteneurs à papier** :

- Tous les emballages en plastiques y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets, films, bouteilles et flacons en plastiques ;
- Tous les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires ;
- Tous les papiers : journaux, magazines, courriers, enveloppes, cahiers...

 Attention, les sacs jaunes ne doivent pas être déposés dans les bacs noirs.

✓ **Bourses Initiatives Jeunes (pour les jeunes de 12 à 25 ans) :**

Tu as un projet personnel ou entre copains ? Décroche une bourse pour t'aider à le réaliser !

Pour plus d'informations contacte le service Jeunesse de la Communauté de Communs des Monts du Lyonnais au 04 78 19 05 14 ou par mail à l'adresse initiatives.jeunes@cc-mdl.fr.

✓ **Marché de Noël Saint-Martin-en-Haut :**

L'association ARPAMOLY est heureuse de vous annoncer le Marché de Noël à la Maison de Pays des Monts du Lyonnais du 3 au 22 Décembre 2022 ! 21 producteurs et artisans locaux exposeront du mardi au dimanche de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.